
Adresse de la société populaire de Saint-Aignan (Loir-et-Cher)
qui envoie le procès-verbal du brûlement des titres féodaux et de
la plantation d'un arbre vivant de la liberté, lors de la séance du
16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) qui envoie le procès-verbal du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre vivant de la liberté, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 51;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38198_t1_0051_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La Société populaire de Saint-Aignan, département de Loir-et-Cher, envoie à la Convention nationale le procès-verbal du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre vivant de la liberté. Le citoyen Aubry, juge de paix du canton, y a porté, sur l'autel de la patrie, 24.000 livres en numéraire. L'esprit public, à Saint-Aignan, est à la plus grande élévation. Le vœu général des citoyens de cette commune est que la Constitution triomphe; et, pour cet effet, ils conjurent la Convention, au nom de la patrie, de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Saint-Aignan (2).

A Saint-Aignan, le 10 de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyen Président,

La Société populaire de Saint-Aignan, département de Loir-et-Cher, réunie à tous les corps administratifs, vous fait passer copie du procès-verbal du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre vivant de la liberté qui a eu lieu le 30 brumaire, avec la plus grande solennité.

Deux circonstances ont contribué à rendre cette fête mémorable : la première, c'est la présence de Gabriel Bridfon, volontaire dans le 19^e régiment de cavalerie. Ce brave citoyen revenait de la Vendée, où il avait fait des prodiges de la plus haute valeur ; il en porte sur son corps les preuves les plus honorables et les plus authentiques.

La seconde circonstance, c'est le dévouement généreux du citoyen Aubry, juge de paix du canton, qui se détacha (*sic*) de 24.000 livres en numéraire pour les porter sur l'autel de la patrie ; que n'aurait-il au pouvoir de chaque citoyen d'imiter un si beau procédé ! L'autel eût succombé sous le poids des offrandes.

« Nous pouvons l'assurer, citoyen Président, l'esprit public à Saint-Aignan est à la plus grande élévation ; ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous, patriotiquement unis, tendent au même but. Le vœu général est que la Constitution triomphe, et pour que ce vœu ait un succès parfait, nous vous conjurons, au nom de la patrie, de rester à votre poste.

Nous sommes avec fraternité,

« Les membres composant les autorités, administration et la Société populaire. »

(*Suivent 7 signatures.*)

Procès-verbal de la fête du brûlement des titres féodaux et de la plantation d'un arbre vivant de la liberté, célébrée par la Société populaire réunie aux corps administratifs, à Saint-Aignan, département de Loir-et-Cher, le 30 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible (3).

L'astre du jour, contre toute espérance, se lève radieux et semble, par sa présence,

vouloir participer aux transports de notre vive allégresse. Déjà tous les patriotes sont en activité et disposent les préparatifs de la fête ; les corps administratifs, la garde nationale, accompagnés de la musique guerrière, vont chercher le brave Gabriel Bridfon. Ce courageux citoyen, par sa présence, donnera à la cérémonie autant d'éclat qu'il recevra d'applaudissements.

Ce cortège rendu à la maison commune, les citoyens et citoyennes s'y rendent en masse, et le tout part en ordre. D'abord un détachement de la garde nationale, les bustes de Marat, Lepelletier, de Voltaire et Rousseau, portés par des patriotes, et au milieu d'eux le vaillant champion de la Vendée, Républicains, arrêtez et contemplez ces groupes immortels ! Voyez les martyrs de la liberté ! Apprenez ce qu'il en coûte pour la conquérir et quelle perte immense vous feriez si vous ne saviez pas la conserver ! Voyez cette victime vivante appuyée sur des béquilles ; béquilles respectables, vous valez à celui que vous soutenez les plus beaux titres, et qui sont infiniment préférables à ce ramas de parchemins, à ces vils cordons dont se décoraient jadis des esclaves et qui vont devenir la proie des flammes.

Illustre Bridfon, reçois nos hommages. Ton corps est cicatrisé, mutilé, mais ton âme est entière, elle brûle toujours de l'ardeur de combattre, ton regret est de n'avoir plus la faculté de pénétrer dans les escadrons ennemis que, naguère, tu rompais avec tant de gloire. Second La Bretèche, reçois la palme civique.

Les corps administratifs viennent après, afin d'avoir toujours devant les yeux leurs modèles. Derrière est un tableau aussi vil et aussi ridicule que celui qui le précède est sublime. C'est un chariot attelé de trois ânes chargé de mannequins, dont les originaux, à jamais détruits, faisaient le malheur de la France et qui portaient devant eux l'inscription de leurs forfaits.

Arrive ensuite la Société populaire qui pourrait dire, en montrant cet infâme chariot : « Ce sont là nos trophées, c'est nous qui, par notre surveillance et notre patriotisme, avons abattu toutes ces têtes tyranniques. »

Après est une centaine de jeunes citoyennes affiliées à cette même société. La blancheur de leurs vêtements, relevée par l'éclat du ruban tricolore, est le symbole de la pureté de leur âme et de leur patriotisme. Elles tiennent toutes à la main une branche de laurier pour en décorer la tête des défenseurs de la patrie.

La garde nationale ferme cette marche, comme la protectrice de tous les citoyens. Tout le cortège s'avance vers l'autel de la patrie pour lui rendre ses respectueux hommages. Après plusieurs évolutions, on prend la route qui conduit au lieu du feu de joie, dans l'édifice duquel sont enmassés une infinité de titres de féodalité que les propriétaires eux-mêmes y avaient fait conduire. Pendant ce trajet, l'air retentit continuellement d'exclamations patriotiques. Enfin, arrivés au terme désiré, on fait avancer l'attelage immonde ; chaque citoyen se fait gloire de prendre ces vils mannequins pour les placer sur le bûcher ; comme il est construit par gradins, on a la politesse de déléguer les honneurs au ci-devant Capet et à sa femme.

La chancellerie, les suppôts de l'ancienne

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 30.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier S11.

(3) *Ibid.*